

**AMEN ALLIANCE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Mars 2024 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **60 688 145** Dinars un actif net de **60 506 629** Dinars et un bénéfice de la période de **792 790** Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

### **Observations**

Toutefois, nous vous informons que :

- Les disponibilités représentent **21,332%** de l'actif total au 31 Mars 2024, dépassement du seuil de 20 % fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 8 Mai 2024

**Le commissaire aux comptes :**

**Jelil BOURAOUI**

**BILAN**  
**Au 31/03/2024**  
**(Exprimé en dinars)**

		31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
<b>ACTIF</b>				
<b>Portefeuille-titres</b>		<b>45 902 804</b>	<b>47 932 042</b>	<b>48 233 830</b>
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	12 383 769	15 546 443	14 991 100
Emprunt d'Etat	3.2	33 318 194	32 328 201	33 242 730
Titres OPCVM	3.3	200 841	57 398	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>14 766 692</b>	<b>14 678 476</b>	<b>11 277 113</b>
Placements monétaires	3.4	1 820 763	3 482 876	-
Disponibilités	3.5	12 945 929	11 195 600	11 277 113
<b>Créances d'exploitation</b>	3.6	<b>18 649</b>	<b>18 753</b>	<b>20 273</b>
<b>Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>60 688 145</b>	<b>62 629 271</b>	<b>59 531 216</b>
<b>PASSIF</b>				
Opérateurs créditeurs	3.7	125 899	133 025	126 256
Autres Créditeurs divers	3.8	55 617	19 722	32 826
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>181 516</b>	<b>152 747</b>	<b>159 082</b>
<b>Capital</b>	3.9	<b>59 659 497</b>	<b>61 639 677</b>	<b>56 122 503</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	3.10	<b>847 132</b>	<b>836 847</b>	<b>3 249 630</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Résultat distribuable de la période		782 040	800 002	3 376 590
Régul résultat distribuable de la période		65 092	36 845	-126 960
<b>ACTIF NET</b>		<b>60 506 629</b>	<b>62 476 524</b>	<b>59 372 133</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>60 688 145</b>	<b>62 629 271</b>	<b>59 531 216</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETAT DE RESULTAT**  
**Allant du 01/01/2024 au 31/03/2024**  
**(Exprimé en dinars)**

		Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>803 355</b>	<b>826 578</b>	<b>3 397 899</b>
Dividendes/ Titres OPCVM		-	-	64 529
Revenues des obligations de sociétés		716 494	740 671	2 984 970
Revenues des emprunts d'Etat		86 861	85 907	348 400
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>155 978</b>	<b>164 194</b>	<b>757 255</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>959 333</b>	<b>990 772</b>	<b>4 155 154</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>-149 447</b>	<b>-158 671</b>	<b>-649 107</b>
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>809 885</b>	<b>832 101</b>	<b>3 506 047</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>-27 845</b>	<b>-32 100</b>	<b>-129 456</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>782 040</b>	<b>800 002</b>	<b>3 376 591</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		65 092	36 845	-126 960
<b>SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE</b>		<b>847 132</b>	<b>836 847</b>	<b>3 249 630</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-65 092</b>	<b>-36 845</b>	<b>126 960</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		768	995	-2 460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 982	12 464	- 17 816
Frais de négociation de titre		-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>792 790</b>	<b>813 461</b>	<b>3 356 314</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Allant du 01/01/2024 au 31/03/2024**

**(Exprimé en dinars)**

	<b>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</b>	<b>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>792 790</b>	<b>813 461</b>	<b>3 356 314</b>
Résultat d'exploitation	782 040	800 002	3 376 591
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	768	995	-2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 982	12 464	-17 816
Frais de négociation de titres	-	-	-
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>341 706</b>	<b>-6 850 480</b>	<b>-12 497 722</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>43 826 702</b>	<b>23 223 941</b>	<b>95 553 391</b>
- Capital	32 683 095	21 764 943	87 697 632
-Régularisation des sommes non distribuables	1 894 090	1 272 726	5 099 787
-Régularisation des sommes distribuables	249 517	186 271	2 755 971
<b>Rachat</b>	<b>-34 484 996</b>	<b>-30 524 421</b>	<b>-108 051 113</b>
-Capital	-32 422 178	-28 273 086	-99 389 650
-Régularisation des sommes non distribuables	-1 878 393	-1 651 908	-5 778 531
-Régularisation des sommes distribuables	-184 425	-149 427	-2 882 932
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 134 496</b>	<b>-6 037 019</b>	<b>-9 141 408</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	59 372 134	68 513 543	68 513 542
En fin de période	60 506 629	62 476 524	59 372 133
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	477 516	582 767	582 767
En fin de période	479 736	524 181	477 516
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>126,125</b>	<b>119,189</b>	<b>124,335</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,789%</b>	<b>5,599%</b>	<b>5,758%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2024

### 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

5

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Mars 2024.

### **2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **2.4. Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme

non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## **2.7. Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.8. Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.9. Sommes distribuables de la période**

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

#### 3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/03/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	237 149	246 940	0,41%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	3 000 000	3 029 561	5,01%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	539 402	0,89%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	400 000	415 129	0,69%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	600 000	622 694	1,03%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	600 000	609 946	1,01%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	480 000	497 521	0,82%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	240 000	242 038	0,40%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	200 000	207 858	0,34%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	320 000	329 033	0,54%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	400 000	416 787	0,69%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 BIAT SUB 2022-1 CATB TX	15 000	1 500 000	1 549 230	2,56%
TNBLRFH96SL4	FIXE	6 300	504 000	533 207	0,88%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	420 000	424 872	0,70%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	800 000	811 292	1,34%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	600 000	644 779	1,07%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	300 000	310 025	0,51%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	400 000	414 251	0,68%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	500 000	539 202	0,89%
<b>Total Obligations de Sociétés</b>		<b>230 100</b>	<b>12 001 149</b>	<b>12 383 769</b>	<b>20,47%</b>

#### 3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/03/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 957 939	6,54%
EN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 457 462	4,06%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 264 481	8,70%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 210 623	8,61%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 130 798	8,48%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 013 655	8,29%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T- COMPL	6 000	600 000	601 639	0,99%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	24 600	2 460 000	2 606 702	4,31%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 545 361	2,55%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	504 688	0,83%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000	1 024 848	1,69%
<b>Total Emprunts d'Etat</b>		<b>267 500</b>	<b>32 137 500</b>	<b>33 318 194</b>	<b>55,07%</b>

### 3.3. Titres OPCVM

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400249	AMEN PREMIERE SICAV	1 948	200 073	200 841	0,33%
<b>TOTAL Titres OPCVM</b>		<b><u>1 948</u></b>	<b><u>200 073</u></b>	<b><u>200 841</u></b>	<b><u>0,33%</u></b>

### PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

#### 3.4. Placements monétaires

- Pensions livrées

<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL010424-BTE	BTE	68	9,29	1 300 058	1 322 872	2,18%
<b>Total Pension Livrée</b>				<b><u>1 300 058</u></b>	<b><u>1 322 872</u></b>	<b><u>2,18%</u></b>

- Certificats de dépôt

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD180424D	BTE	20	8,97	497 521	497 891	0,82%
<b>Total Certificats de Dépôt</b>				<b><u>497 521</u></b>	<b><u>497 891</u></b>	<b><u>0,82%</u></b>

#### 3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Sommes à l'encaissement	12 945 929	11 195 600	11 277 113
<b>Total des disponibilités</b>	<b><u>12 945 929</u></b>	<b><u>11 195 600</u></b>	<b><u>11 277 113</u></b>

### CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

#### 3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêt couru/compte rémunéré	18 649	18 753	20 273
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b><u>18 649</u></b>	<b><u>18 753</u></b>	<b><u>20 273</u></b>

**PASSIF :**

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

**3.7. Opérateurs créditeurs :**

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	12 081	12 113	11 506
Dépositaire	32 520	34 548	32 786
Distributeur	81 298	86 364	81 964
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b><u>125 899</u></b>	<b><u>133 025</u></b>	<b><u>126 256</u></b>

**3.8. Autres créditeurs divers :**

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Provision charge à payer	31 975	12 180	27 481
Etat retenue à la source	12 734	-	-
Autres créditeurs (CMF)	4 833	4 845	4 602
Charges & produits en attente de régule	4 051	-	-
TCL	2 024	2 697	743
<b>Total des Opérateurs Créditeurs</b>	<b><u>55 617</u></b>	<b><u>19 722</u></b>	<b><u>32 826</u></b>

**ACTIF NET :****3.9. Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 Mars 2024 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31-12-2023</b>	
Montant	<b>56 122 503</b>
Nombre de titres	<b>477 516</b>
Nombre d'actionnaires	<b>94</b>
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	<b>32 683 095</b>
Nombre de titres	<b>278 083</b>
Nombre d'actionnaires entrants	<b>9</b>
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<b>-32 422 178</b>
Nombre de titres	<b>-275 863</b>
Nombre d'actionnaires sortants	<b>-17</b>
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<b>768</b>
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	<b>9 982</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>549 631</b>
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	<b>3 249 630</b>
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	<b>-533 934</b>
Frais de négociation de titre	<b>-</b>
<b>Capital au 31-03-2024</b>	
Montant en nominal	<b>59 659 497</b>
Nombre de titres	<b>479 736</b>
Nombre d'actionnaires	<b>86</b>

(\*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2023, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

### 3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 Mars 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat Distribuable de la période	782 040	800 002	3 376 590
Régularisations du résultat distribuable de la période	65 092	36 845	-126 960
<b>Total des sommes distribuables</b>	<b>847 132</b>	<b>836 847</b>	<b>3 249 630</b>

## 4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	-	64 529
Revenus des obligations des sociétés	716 494	740 671	2 984 970
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	86 861	85 907	348 400
<b>Total des Revenus du portefeuille titres</b>	<b>803 355</b>	<b>826 578</b>	<b>3 397 899</b>

### 4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Revenus du compte rémunéré	7 476	9 157	35 557
Revenus des certificats de dépôt	8 333	54 644	331 996
Revenus des pensions livrées	140 169	100 393	389 702
<b>Total des Revenus des placements monétaires</b>	<b>155 978</b>	<b>164 194</b>	<b>757 255</b>

### 4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Rémunération du distributeur	82 106	87 174	356 619
Rémunération du gestionnaire	34 498	36 628	149 840
Rémunération du dépositaire	32 843	34 869	142 648
<b>Total des charges de gestion de placements</b>	<b>149 447</b>	<b>158 671</b>	<b>649 107</b>

#### **4.4. Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	14 651	16 587	84 784
Services bancaires & assimilés	9	5	9 597
TCL	4 860	2 296	11 907
IMPOT & TAXES	400		400
Jetons de présence	12 180	-	25 600
<b>Total des Autres charges d'exploitation</b>	<b>32 100</b>	<b>18 888</b>	<b>132288</b>

### **5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE**

#### **5.1. Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

#### **5.2. Rémunération du dépositaire :**

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

#### **5.3. Rémunération du distributeur :**

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.